

4. REGLES DE SECURITE EN CAS D'INCIDENT

CAS DE DECLECHEMENT DU PORTIQUE DE RADIOACTIVITE



- Respecter les instructions du personnel sur site (en cas d'absence, appeler la salle de commande)
- La benne sera dirigée vers la zone d'isolement.
- Le personnel CIDEME appliquera la procédure spécifique à cette situation.

CAS D'INCENDIE



- Le personnel extérieur doit évacuer les installations dans le calme.
- Dégager sans précipitation son véhicule en laissant libres les voies d'accès.
- Rejoindre le point de rassemblement

En cas d'accident ou incident :

Alerter : personnel d'exploitation, pompiers (018), Samu (015)

Protéger : balisage, mise en sécurité



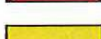

Secourir :si SST ou rester , en sécurité, auprès de la victime

et

respecter les instructions du personnel du site

PLAN DE CIRCULATION



-  Chemin piéton
-  Accès réglementé
-  Zones de chargement / déchargement
-  Zone de transit pour l'attelage

Point de rassemblement

Entrée du site

